



CONFERENCE CLIMAT ET SANTE
Conférence labélisée COP22

14 novembre 2016 , CHU Mohammed VI – Marrakech

**ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES HÔPITAUX :**
**1^e ÉTAPE POUR MAÎTRISER LES ÉMISSIONS DANS
L'ENVIRONNEMENT**

Par Mr WAHABI Rachid,
Chef de la Division Hygiène du Milieu – MINISTÈRE DE LA SANTE

PLAN DE L'EXPOSÉ

1. Organisation des services de Santé
Environnement relavant du MS
2. Objectifs de l'évaluation et champs à évaluer
3. Situation au Maroc
4. Perspectives et initiatives à développer



Organisation des services de
Santé Environnement du
Ministère de la Santé

Ressources humaines en Santé

Environnement du MS

□ Niveau central (Division de l'Hygiène du Milieu) :

□ Ingénieurs	:	8
□ Docteurs scientifiques	:	3
□ Technicien d'Hygiène du Milieu Spécialistes	:	12
□ Administrateurs	:	3
□ Secrétaires et adjoints techniques	:	3

□ Niveaux Régional et Provincial

- Cellules Provinciales d'HM : plus de 600 THM et près de 15 cadres scientifiques
- Réseau des laboratoires (LDEHM) : pré de 150 cadres scientifiques et techniciens de laboratoires

Réseau des laboratoires de diagnostic épidémiologique et d'hygiène du milieu (LDEHM)

- Institut National d'Hygiène, laboratoire de référence,
- Réseau de 41 Laboratoires de Diagnostic Epidémiologique et d'Hygiène du Milieu, dont 16 à vocation régionale chargés de :
 - ▣ Effectuer des analyses sur les eaux de boisson, les aliments, les eaux de surface et les eaux usées
 - ▣ Faire le dépistage des maladies prioritaires du point de vue de la santé publique.
- Ce réseau analyse près de 30 000 échantillons (eau+aliments) par an



Missions “Santé Environnement”

1. Surveiller et évaluer les risques sanitaires environnementaux : **Eau, Air, Sols, Aliments et Vecteur de maladies**
2. Normaliser la gestion des RSE
3. Contrôler le respect de la réglementation en vigueur des RSE
4. Contrôler et/ou Participer au contrôle des RSE
5. Promouvoir l'intégration de la santé-environnement dans les politiques sectorielles et les projets de développement
6. Evaluer l'impact des politiques sectorielles sur la santé
7. Fournir l'expertise en matière de santé environnement pour les projets de développement sectoriel.
8. Evaluation, contrôle et gestion des DMP



**EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DES
HÔPITAUX**

1. DMP :

- ▣ 25% à 10% des déchets solides des hôpitaux sont des DMP très dangereux pour l'environnement et la santé
- ▣ Risques : Propagation d'agents pathogènes, infections, blessures, contamination de la chaîne alimentaire par des pds toxiques (médicaments périmés, solvants de labo...), produits cancérigènes (déchets cytotoxiques)
- ▣ Paramètres à évaluer :
 - Efficacité de la collecte et du tri
 - Sécurité de transport (si ttt hors hôpital)
 - Efficacité du ttt

2. Infections nosocomiales :

- ▣ Risques : ***Sécurité des patients et du personnel***
- ▣ Paramètres à évaluer : Présence de germes résistants; efficacité du CLIN

3. Emissions gazeuses :

- ▣ Risques : *Pollution de l'air, réchauffement de la planète...*
- ▣ Paramètres à évaluer :
 - Oxyde et dioxyde de carbone
 - Vapeurs d'eau

4. Rejets liquides :

- ▣ Risques : *Contamination des ressources en eau par des produits chimiques de labo, radioactifs, désinfectants et détergents...*
- ▣ Paramètres à évaluer :
 - Effluents d'imagerie médicales
 - Effluents des services labos

5. Consommation des ressources naturelles :

- ▣ Risques : ***Epuisement des ressources, Redevances excessives***
- ▣ Paramètres à évaluer : Consommation eau et énergie

6. Nuisances locales :

- ▣ Risques : ***Bien être des acteurs, image de l'hôpital***
- ▣ Paramètres à évaluer : Bruit, Odeurs, aspect visuel

7. Risques d'incidents :

- ▣ Risques : ***Sécurité de l'hôpital et du voisinage***
- ▣ Paramètres à évaluer : Sécurité de stockage des gaz médicaux



SITUATION AU MAROC

- Seuls les DMP représentent actuellement une préoccupation sérieuse des responsables des hôpitaux
- Ces DMP sont régis par le cadre réglementaire suivant :
 - Loi 28-00 sur les déchets dangereux, loi 30-05 relative au transport par route de marchandises dangereuses
 - Décret n°2.07.253 portant sur la classification des déchets et l'identification des déchets dangereux et décret n°2.09.139 portant spécifiquement sur les DMP
 - Arrêté du MS n° 456-11 portant Règlement Intérieur des Hôpitaux
 - Circulaires du MS : N° 040-236 DE/10 de 1994, N° 230 DHSA/22 de 1996, N° 59 DHSA /20/21 de 2000
- ***selon cette assise réglementaire, les DMP***
 - i. Doivent faire l'objet d'une gestion spécifique pour éviter toute atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement
 - ii. Leur incinération en plein air est interdite
 - iii. Leur collecte, transport, traitement et élimination sont réglementés.
 - iv. Doivent être traités dans les structures dédiées

Consultation OMS sur la gestion des DMP au Maroc

Principaux Constats :

- ❑ 71% des déchets des hôpitaux du MS sont traités par des sociétés privés,
- ❑ La majorité des DMP des centres de santé n'est pas traitée, ni les déchets des cliniques et des laboratoires privés.
- ❑ Les sociétés privées prestataires de services de traitement des déchets MP, interviennent sans plan directeur régionaux qui les orientent (ex: transport des déchets sur des longues distances pour être traités ou stockés,... etc.).
- ❑ Les sociétés privés prestataires de services de traitement des déchets ne sont pas inspectées.
- ❑ Davantage d'efforts de coordination entre les Ministères concernés sont recommandés.
- ❑ L'encouragement de l'investissement du secteur privé dans ce domaine et surtout dans les zones à faible présence du secteur privé est requis.

Consultation OMS sur la gestion des DMP au Maroc (2)

2. Points stratégiques formulés :

- i. Organiser le système de gestion des DMP du MS qui constituent la majeure partie de la production nationale.*
- ii. Elargir le périmètre d'intervention du secteur privé et l'encourager à investir davantage*
- iii. Garantir la pérennité du système national de gestion des déchets MP à mettre en place à moyen et long terme. (lignes budgétaires)*

Référentiel d'Audit Environnemental des Hôpitaux pour la gestion des DMP

- Ce référentiel vise
 - ▣ à établir le constat de la situation des DMP au sein d'un hôpital ,
 - ▣ à l'analyse des écarts et de non-conformité des pratiques en matière de gestion des déchets au regard du cadre juridique, réglementaire et normatif national et des règles de bonnes pratiques édictées par les guides du Ministère de la santé et
 - ▣ à l'identification des mesures correctives





**PRERSPECTIVES ET INITIATIVES
A DEVELOPPER**

EIE des hôpitaux

- Les EIE représentent un dispositif réglementaire visant à identifier, à priori, les répercussions négatives des projets de développements sur la santé et l'environnement et à prévoir des mesures d'atténuation de ces impacts
- La loi sur les EIE, en cours d'amendement, inclura les hôpitaux parmi les établissements assujettis aux EIE
- La DHM/DELM a élaboré des TdR types pour de telles étude et a estimé les coûts nécessaires pour les réaliser :

	CHU	Hôpital Régional	Hôpital Provincial
Durée de l'étude	2,5 mois	2 mois	1,5 mois
Coût estimatif (2010)	520 000 DHs	300 000 DHs	1 44 000 DHs

Hôpitaux “verts” : approche volontaire de santé publique

- Les établissements hospitaliers se doivent de donner l'exemple et être leader dans l'intégration des préoccupations environnementales dans leurs politiques et leurs procédures de gestions : **protéger l'environnement est une action majeure de santé publique**
- Des manques à gagner importants peuvent être évités en adoptant des politiques d'économie d'utilisation de l'eau potable et de l'énergie et en des politiques de recyclages des dispositifs médico-techniques
- L'image de l'hôpital perçue par ses clients dépend dans une grande mesure de sa propreté et la bonne gestion de ses déchets

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

(wahabirachid3@gmail.com)